

Catégories	Montants (CHF)	Unités
Séances et suivis pédagogiques (participation à des réunions, corrections de travaux, examens écrits, examens oraux...), y compris pour formation APA	60.-	Heure
Engagement de personnel pour des activités non qualifiant.e.s (représentation d'étudiant.e.s au salon des métiers ou au forum ; gestion atelier ; autres...)	25.-	Heure
Face-à-face pédagogique (y compris préparation ou suivi et déplacements)	110.-	Heure-période
Coanimation de face-à-face pédagogique (y compris préparation ou suivi et déplacements)	85.-	Heure-période
Face-à-face pédagogique (y compris préparation ou suivi et déplacements) pour la formation APA	130.-	Heure-période
Lecture d'un portfolio d'admission, en vue de communiquer un préavis à la Commission d'admission (3 à 5 heures, selon décompte de l'expert.e en regard de la taille et de la complexité du portfolio)	60.-	Heure
Expertise de l'EDR (exercice à la démarche réflexive : lecture et préparation ; entretien de 90' ; lecture du rapport ; rédaction des commentaires ; gestion administrative pour le RV) (3,25 heures)	195.-	Par étudiant.e
Expertise du Travail de Diplôme réalisé par un.e étudiant.e (lecture du dossier ; soutenance, formulation de commentaires et restitution ; éventuelles remédiations) (4 heures)	240.-	Par TD
Expertise du Travail de Diplôme réalisé par 2 étudiant.e.s (6 heures)	360.-	Par TD
Expertise du Travail de Diplôme réalisé par 3 étudiant.e.s (8 heures)	480.-	Par TD
Expert Travail de Diplôme pour les volées classiques – Phase 1 (dès réussite de la phase)	210.-	Par étudiant.e
Expert Travail de Diplôme pour les volées classiques – Phase 2 (dès réussite de la phase)	210.-	Par étudiant.e
Expertise par FPP d'un DDC 1, 2 ou 3 (4 heures)	240.-	Par étudiant.e
Expertise par externe d'un DDC 1, 2 ou 3 (6 heures)	360.-	Par étudiant.e
Supervision individuelle (séance de 1 heure – le regroupement en séances plus longues n'est pas autorisé)	70.-	Heure